

Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain
Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Présents :

M. Alain DOULÉ, Mme Valérie FLATTOT, M. Hervé ALBRAN, M. Roger CUZIN, Mme Christine SARRE, Mme Monique FOYARD, Mme Mauricette DUBOIS, M. Carlos PINTO, M. Emmanuel GALOCHE, Mme Valérie ZARAMELLA, Mme Sandra HAYOTTE, Mme Karine BIARD.

Excusés : M. Jean-Yves DUMONT, Mme Patricia FONTENEAU, M. Richard POBANZ, M. Jérôme DEBRUERE, M. Alexandre FESCHET, M. Guillaume CHAUMONT.

M. Jean-Yves DUMONT a donné pouvoir à Mme Monique FOYARD,
Mme Patricia FONTENEAU a donné pouvoir à Mme Valérie FLATTOT.

M. Hervé ALBRAN a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat survenu dans la ville de Manchester.

Préalablement à l'ouverture de la séance le Maire sollicite l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :
« Horaires scolaires - Organisation pour la rentrée scolaire 2017-2018 », l'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2017.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 avril 2017 qui est adopté à l'unanimité (les membres absents lors de la séance ne prennent pas part au vote).

2 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Droit de préemption urbain :

M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

b) Autres délégations :

DÉCISION 2017-03 Location du logement communal 1 rte du Bourg à M. et Mme MARIA Eric à compter du 12 mai 2017 pour un montant de 442,07 €/mois.

3 - Département de Saône et Loire - Appel à projets 2017.

M. le Maire rappelle que la commune a le projet d'améliorer la sécurité de ses établissements scolaires dans le cadre des mesures préconisées par les services de l'Etat (Vigipirate...) :

- neutralisation des places de stationnement aux abords de l'école élémentaire,
- mise en place d'alarmes spécifiques anti intrusion, différenciée de l'alarme incendie,
- sécurisation des accès.

Il propose de soumettre ce dossier au Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets 2017, selon le plan de financement suivant :

- Montant estimé des travaux :	41 610,35 € HT
- Conseil Départemental de Saône et Loire 2017 (taux 25% dans la limite de 75 000 €) :	10 402 €
- Reste à charge pour la commune :	31 208,35 € HT

Par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le programme d'amélioration de la sécurité des établissements scolaires tel que présenté, ainsi que le plan de financement correspondant et

sollicite du Département de Saône et Loire une subvention au titre de l'appel à projets 2017 volet n°1 « équipements et services » au taux le plus élevé possible.

4 - Forêt communale - programme de travaux 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme d'actions 2017 présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux de cloisonnement sylvicole mécanisés et dégagement manuel parcelle 19 pour un montant de 2 701 € TTC, et donne délégation au Maire pour signer le devis et la convention correspondante.

5 - Forêt communale - cession d'une parcelle contiguë - Droit de préférence.

L'étude notariale GUIGUE FREROT a informé la commune de Saint-Germain du Plain du projet de vente d'une parcelle boisée appartenant à Mme Marie-Alix Le MESRE DE PAS, située sur la commune de Saint-Christophe en Bresse cadastrée D n°218, au prix de 3 192 €.

Après avoir pris connaissance de l'estimation de la valeur de cette parcelle réalisée par les services de l'ONF, considérant l'intérêt pour la commune d'accroître son patrimoine forestier, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'exercer le droit de préférence conformément à l'article L.331-9 du Code Forestier, et de se porter acquéreur de la parcelle située sur la commune de Saint-Christophe en Bresse cadastrée D n°218 appartenant à Mme Marie-Alix Le MESRE DE PAS, au prix de 3 192 €, frais de notaire en sus.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

6 - Garderie périscolaire - Tarifs 2017.

A l'unanimité le Conseil Municipal confirme sans augmentation, les tarifs applicables à la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2017 comme suit :

fréquentation du matin :	02,09 €
fréquentation de 16h45 à 18 heures goûter inclus :	03,20 €
fréquentation de 18 heures à 18h30 :	01,12 €
le quart d'heure (soit de 7h15 à 7h30 soit de 18h30 à 18h45) :	00,56 €
pénalité en cas de non respect de l'heure de fermeture (sauf cas de force majeure):	10,00 €
pénalité pour annulation d'inscription non signalée:	05,00 €

7 - Association «toujours femme» - mise à disposition de la Salle des fêtes.

Après avoir pris connaissance du courrier adressé par l'association « toujours femme », à l'unanimité le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de la salle des fêtes communale à cette association pour l'organisation d'une manifestation le dimanche 12 novembre 2017, et accorde la gratuité de la salle ainsi que des équipements de sonorisation pour cette manifestation.

8 - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - Convention cadre missions facultatives.

M. le Maire ayant rappelé les différentes missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 71, il indique que la Commune de Saint-Germain fait appel à ces prestations, soit ponctuellement (ex : Dossiers retraite) soit régulièrement (paye, médecine préventive), à l'unanimité le Conseil Municipal décide de souscrire à nouveau à la convention cadre des missions facultatives telle que présentée et autorise M. le Maire à la signer.

9 - Horaires Scolaires - Organisation pour la rentrée scolaire 2017-2018.

M. le Maire rappelle l'organisation des rythmes scolaires instaurée dans les écoles élémentaires de Saint-Germain du Plain depuis la rentrée 2014-2015 et le choix de regrouper les activités périscolaires en une seule après-midi.

Ce dispositif applicable sur 3 années arrive à son terme et les services de l'Education Nationale ont demandé aux collectivités de déterminer les horaires de leurs établissements scolaires à compter de la prochaine rentrée 2017-2018.

Après avoir recueilli l'avis favorable des enseignants, considérant le fait que le regroupement des activités périscolaires permet de proposer un service de qualité aux familles, à l'unanimité le Conseil Municipal confirme l'organisation actuelle des temps scolaires des écoles maternelle et élémentaire de la commune de Saint-Germain du Plain applicable à partir de la rentrée 2017-2018.

10 - Questions diverses :

M. le Maire fait part à l'assemblée du décès brutal de M. Koffi N'GUESSAN correspondant du JSL qui a œuvré de nombreuses années en collaboration avec la commune.

M. le Maire fait part des remerciements pour le versement de subventions 2017 : Association des médaillés militaire, la FNACA, Fanfare l'Espérance, Comme un soleil, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, Association des paralysés de France.

M. le Maire présente l'opération lancée par le Journal de Saône et Loire « ma commune a des projets » et les coûts de réalisation/distribution. Ce dossier sera appelé à un prochain Conseil Municipal.

Mme Christine SARRE fait un compte rendu de la réunion de travail de la commission sur les besoins en salles des associations.

La première demande avait trait à un lieu dédié aux associations ; les locaux rendus disponibles par la communauté de communes, au rez-de-chaussée de la maison pour tous, pourraient répondre à ce besoin. Étant précisé que l'utilisation de cette salle serait partagée entre les associations, elle pourrait servir de bureau, de lieu stockage des archives les plus importantes, de lieu de réunion. Un rafraîchissement du local doit être envisagé.

Le second axe de réflexion concerne l'ASL, qui utilise certains locaux qui ne répondent plus à leurs besoins (dimension, accessibilité). Certaines salles de la maison pour tous seraient plus adaptées aussi, la réflexion doit se poursuivre en relation avec l'adjoint aux bâtiments en particulier sur l'aménagement des salles de l'ancienne bibliothèque.

A plus longue échéance les études d'aménagement de salles de capacité diverses en fonction des activités, doivent être poursuivies.

La commission a également réfléchi sur les équipements pouvant être mis à disposition des associations pour faciliter l'entretien de la salle des fêtes.

Mme Valérie FLATTOT fait un point sur les manifestations à venir : fête de la musique dimanche 25 juin place du marché, feux d'artifice et animations du 13 juillet stade du bourg et place du 19 mars, cinéma en plein air vendredi 1^{er} septembre stade du Breuil, journée des associations et accueil des nouveaux arrivants samedi 09 septembre à la salle des fêtes.

Il est rappelé qu'un flash info est en cours de préparation et sera à distribuer prochainement.

Mme FLATTOT invite l'assemblée à donner son avis sur le projet d'illumination de la façade de la mairie.

Calendrier :

Dimanches 11 et 18 juin Élections législatives (composition des bureaux et permanences)

Lundi 12/06/2017 à 20h30 CCAS

Samedi 17/06/2017 80 ans de l'ESSGPB

Mardi 20/06/2017 à 20h30 Conseil municipal sous réserve

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance

Hervé ALBRAN

Le Maire,

Alain DOULÉ

Affiché à la porte de la mairie,
le

Le Maire,

Alain DOULÉ